

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 23 septembre 2005
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHaire Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SECUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge
M. LAMAISON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - PESSAC - Fonds Conjoncturel de Solidarité 2002/2004 -
Assainissement EU/EP rue des Gravières - Autorisation de signer le marché**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération n° 2004/0614 en date du 24 septembre 2004, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles 33§1, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, afin de réaliser les équipements d'assainissement nécessaires au bon écoulement des eaux pluviales de la rue des Gravières sur la commune de PESSAC.

Cet aménagement, nécessaire à la résorption des problèmes d'inondations constatés dans le secteur, permettra de répondre à la saturation et aux débordements des collecteurs existants lors des épisodes orageux, de pallier l'insuffisance du réseau primaire aval. Dans ce contexte, l'opération est rattachée au programme du Fonds Conjoncturel de Solidarité Eaux Pluviales pour les exercices 2002/2004 (délibérations 2002/0874 du 22 novembre 2002 et 2004/0150 du 20 février 2004).

Les travaux consisteront en :

- la réalisation rue des Gravières de collecteurs ø 1200 (EP) sur 230 ml et le déplacement, nécessaire au projet, du collecteur ø 300 (EU) sur 234 ml, avec raccordements sur le Génie Civil des ouvrages aval afin de récupérer les eaux en provenance de l'allée Normandie Niemen et de la rue Saint Hubert pour les diriger vers le collecteur ø 1000 existant sous la rue des Gravières au carrefour de la rue de France ;

- la réalisation de collecteurs ø 1000 sur 178 ml, ø 600 et 400 sur 34 ml avec raccordements sur le Génie Civil des ouvrages amont et aval afin de récupérer les eaux en provenance des rues Jean Mermoz et de Verdun pour les diriger vers le collecteur ø 1200 à créer sous la rue des Gravières;

- la pose de collecteurs ø 315 pour la reprise des bouches d'égout projetées ;
- la démolition de collecteurs EU ø 300 dégradés existant sur 234 ml ;

- les regards de visite, bouches d'égout, bouche-grilles, branchements, raccordements, des reprises, réfections, essais et contrôles demandés dans le cadre de la consultation.

Le montant des travaux a été estimé par les services à 1 096 064 € T.T.C.

A l'issue de la procédure d'appel d'offres, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 06 juillet 2005, a décidé d'attribuer le marché correspondant au groupement « SOGEA / NOVELLO », pour un montant de 929 642,10 € HT (soit 1 111 851,95 € TTC) et pour une durée de 5 mois à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

La dépense sera imputée au Budget Principal des exercices 2005, chapitre 23, compte 2315, CRB O200, Programme PB.

En conséquence, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- ♦ signer le marché à intervenir avec le groupement « SOGEA / NOVELLO », pour un montant de 929 642,10 € HT (soit 1 111 851,95 € TTC), conformément à l'acte d'engagement ;
- ♦ signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
5 OCTOBRE 2005

M. JEAN-PIERRE TURON

